



ORDRE DES
ARCHITECTES

L'Ordre réunit l'ensemble des architectes inscrits au Tableau.

Il se compose de 26 Conseils régionaux et d'un Conseil national chargé de coordonner leurs actions. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de leur région.

Le Conseil régional est renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Être conseiller régional pour quoi faire ?

Membre à part entière du Conseil régional, le conseiller participe à l'ensemble des missions de l'Ordre des architectes : tout d'abord des missions d'intérêt général au service des usagers, mais aussi des missions au service des architectes pour représenter et promouvoir leur métier.

C'est un homme / une femme de contact.

C'est un homme / une femme de terrain.

Être conseiller régional pour assurer la défense du périmètre de la profession et veiller ainsi à la protection du public

En déclarant l'architecture d'intérêt public le législateur a confié à l'Ordre une délégation de service public. Dans ce cadre, le Conseil régional auquel appartient le conseiller a notamment pour mission de :

- Assurer la tenue du Tableau régional : à cet égard le Conseil inscrit mais peut aussi être conduit à suspendre voire radier les architectes ;
 - Garantir le respect des règles déontologiques : dans ce cadre, les conseillers régionaux peuvent organiser des conciliations, voire des médiations entre architectes ou entre architecte et maître d'ouvrage ;
 - Être membre des chambres régionales de discipline des architectes composées pour partie de magistrats, afin de lutter en particulier contre la signature de complaisance, le dumping, le défaut de confraternité ... ;
 - Agir en justice en vue de la protection du titre d'architecte, mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme (dans le cadre d'un permis de construire par exemple) et du code des marchés publics.
-

Être conseiller régional **pour être au service des architectes**

L'un des rôles essentiels du Conseil régional est d'accueillir, renseigner, informer, aider les architectes. Ainsi, être conseiller régional c'est :

- Accueillir les jeunes architectes à l'occasion de la prestation de serment, ateliers, conférences, et aussi de fêtes... ;
 - Leur apporter conseil ou assistance juridique à l'occasion d'un contrat, de la constitution d'une société... ;
 - Être en charge de missions au sein du Conseil régional, par exemple : rédacteur, voire rédacteur en chef des revues, journaux flash-info électroniques adressés régulièrement aux architectes pour les informer ;
 - Participer à la veille des marchés publics de la région, et quand il est constitué, à l'observatoire régional des marchés publics ;
 - Être membre des jurys HMONP des écoles d'architecture et/ou à leur conseils d'administration ;
 - Contribuer à l'organisation de la formation permanente des architectes ;
 - Et aussi, apporter une entraide aux architectes en difficulté.
-

Être conseiller régional pour promouvoir la qualité architecturale et le métier d'architecte

A ce titre, être conseiller régional c'est :

- Participer à la représentation de la profession dans les contacts avec les pouvoirs publics et les élus locaux, mais aussi la presse régionale ;

 - Être juré de concours d'architecture ;

 - Promouvoir la qualité architecturale et le métier d'architecte. A cet égard, le conseiller régional participe :
 - aux actions pédagogiques menées en milieu scolaire ainsi qu'aux conseils d'orientation ;
 - à la sensibilisation voire la formation des élus locaux et des autres maîtres d'ouvrage aux grands enjeux de la profession ;
 - à la communication sur le métier ou la qualité architecturale auprès du grand public via, la presse régionale ou certaines émissions de télévision ;
 - aux réunions que proposent les organismes institutionnels, culturels, d'aménagement du territoire.
-

Être conseiller régional pour participer à la définition de la politique nationale de l'Institution

A ce titre être conseiller régional, c'est :

- Participer à l'élaboration du budget de l'Ordre à travers la commission des finances qui réunit les Trésoriers de l'Institution ;

- Participer aux orientations politiques de la profession au sein de :
 - la Conférence des régions qui réunit les présidents 3 fois par an ;
 - commissions ou groupes de travail thématiques nationaux (commande publique et privée, communication, développement durable, international ...) ;
 - conventions de l'Ordre qui réunissent l'ensemble des conseillers ordinaires, tous les 3 ans environ.

Être conseiller régional, quels moyens pour agir ?

Chaque Conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'Ordre alimenté par les seules cotisations des architectes, ce qui permet de financer les locaux, le personnel permanent, les actions régionales, etc.

Coordonnées du Conseil régional

février 2013



Maison P2, Walbach, Kauffmann & Wassmer architectes, 2010 © Alain-Marc Oberlé



Zac des rives du Blosne, Chantepie, Iga Dolowy, Enet-Dolowy urbaniste, logements François Paumier, arch.
© Enet-Dolowy



Gymnase de Bron Parilly, B.E.A Raphaël Pistilli © Dominique Perron



Nouveau Palais de Justice de Grenoble, Claude Vasconi architecte mandataire, 2002 © Philippe Ruault



« Ktdral », Saint-Denis de la Réunion, Olivier Brabant arch., 2009 © Valérie Koch
